



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : Laurence ANNAERT
Bureau des élections et de la réglementation générale
Tél : 02.40.41.22.13
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 3 juin 2022

**Arrêté instituant des commissions de contrôle des opérations de vote
dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU les ordonnances du Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes en date du 8 avril et du 18 mai 2022 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022, il est institué dans les communes de plus de 20 000 habitants des commissions de contrôle des opérations de vote, composées comme suit :

COMMUNE DE NANTES

(fermeture des bureaux de vote à 20 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Véronique ROUILLON, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Jean-Marie DIRIDOLLOU, huissier de justice ;

pour le 2^{ème} tour :

Président : Madame Juliette RENAULT, juge des enfants au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Philippe SAGNIEZ, huissier de justice ;

Le secrétariat sera assuré **au premier tour** par **M. Julien MENIOT**, attaché d'administration à la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique et **au second tour** par **Mme Lucie BLOUET**, attachée d'administration au secrétariat général pour les affaires régionales à la préfecture de la région Pays de la Loire.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE SAINT HERBLAIN
(fermeture des bureaux de vote à 19 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Noémie BIENVENU, juge placée auprès du premier président de la cour d'appel de Rennes actuellement affectée au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Thimothée FOUCHER, avocat au barreau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Président : Monsieur Godefroy DU MESNIL DU BUISSON, vice-président au tribunal judiciaire de Nantes

Membre suppléant : Maître Christophe LEBLANC, huissier de justice ;

Le secrétariat sera assuré **au premier et au second tours** par **Mme Brigitte VINCENT**, secrétaire administrative à la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE REZÉ
(fermeture des bureaux de vote à 19 heures)

pour le 1^{er} tour :

Président : Monsieur Julien ORHANT, vice-président chargé de l'instruction au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Nicolas EVENO, avocat au barreau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Brigitte ANDRÉ, première vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Nantes ;

Membre : Maître Nicolas EVENO, avocat au barreau de Nantes ;

Le secrétariat sera assuré, **au premier et au second tours**, par **M. Tenemakan Keita**, attaché d'administration à la politique de la ville à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Président : Monsieur Georges LOMBARD, vice-président au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Antoine BARRIERE, avocat au barreau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Maïté MARIA, vice-présidente au juge au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Mathilde LANNEAU SEBERT, avocate au barreau de Nantes ;
Le secrétariat sera assuré, **au premier tour**, par **Mme Agnès LESCA** attachée d'administration à la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique et **au second tour**, par **Mme Rachel LARDY-ROBIN**, secrétaire administrative au cabinet du préfet de la Loire-Atlantique

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE D'ORVAULT
(fermeture des bureaux de vote à 19 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Hélène CHERRUAUD, juge au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Chloé NADEAUS, avocate au bureau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Président : Madame Myriam D'HALLUIN, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Thimothée FOUCHER, avocat au barreau de Nantes ;

Le secrétariat sera assuré, **pour le premier et le second tours**, par **Mme Nathalie PARRÉ**, secrétaire administrative à la direction de la légalité et de la citoyenneté à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE VERTOU
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Stéphanie LAPORTE, juge au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Robin SINGER, huissier de justice ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Isabelle DOSSISARD, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Henri-Xavier POSTEC, notaire honoraire ;

Le secrétariat sera assuré **au premier et second tours** par **M. Bertrand GÉRARD**, attaché d'administration à la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique

COMMUNE DE CARQUEFOU
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Rozenn LAURENT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Emmanuel FOLLOPE, avocat au barreau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Muriel LE STRAT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Clémence JOUBERT, huissier de justice ;
Le secrétariat sera assuré, au premier tour, par Mme Camille LE GUEVEL attachée d'administration à la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Loire-Atlantique et **au second tour par M. Matthieu LEGRAND-DRONNET** secrétaire administratif de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE COUERON
(fermeture des bureaux de vote à 19 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Josiane HERAULT, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Louis Georges BARRET, avocat au barreau de Nantes ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Géraldine DANCHIN-GREMILLET, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nantes ;
Membre : Maître Anne-Lise BOUCHERON-RIZZO, notaire ;

Le secrétariat sera assuré au premier tour par M. Benjamin MARTIN, attaché d'administration à la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique, **et au second tour par M. Anthony LE MOING** attaché d'administration à la direction de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique.

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Nantes, quai François Mitterrand à NANTES.

COMMUNE DE SAINT NAZAIRE
(fermeture des bureaux de vote à 18 heures)

pour le 1^{er} tour :

Présidente : Madame Bérangère NAULEAU, juge au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
Présidente suppléante : Madame Cécile CAPEAU, présidente du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
Membre : Maître Maïlys LE CARDINAL, notaire à Saint-Père-en-Retz ;
Membre suppléant : Maître Erwan LE MOIGNE, bâtonnier au barreau de Saint-Nazaire ;

pour le 2^{ème} tour :

Présidente : Madame Anne BARON, juge au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

Présidente suppléante : Madame Marie-Thérèse MONCHY, vice-présidente chargée de l'application des peines du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

Membre : Maître Thierry TESSON, notaire à Saint-Nazaire ;

Membre suppléant : Maître Erwan LE MOIGNE, bâtonnier au barreau de Saint-Nazaire ;

Le secrétariat sera assuré, au premier tour, par Mme Chantal MERLET, secrétaire administrative à la sous-préfecture de Saint-Nazaire **et au second tour, par Mme Sandrine PERTUISEL**, attachée d'administration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire .

Le siège de cette commission est fixé au Palais de Justice de Saint-Nazaire, 77 rue Albert de Mun à Saint-Nazaire.

ARTICLE 2 : Ces commissions sont chargées d'assurer le contrôle des opérations électorales dans les bureaux de vote dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet de Saint Nazaire et les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY